



Safety chez Swisscom

Règle "Poussière dans la construction" (061)

© SiBe Safety Swisscom Konzern

swisscom

C1 Public



Safety chez Swisscom

Règle "Poussière dans la construction" (061)



Introduction - Principe

Toute personne travaillant dans le secteur de la construction¹ est constamment exposée à la poussière. Des poussières peuvent être générées lors de presque toutes les activités du secteur de la construction, p. ex. lors de la manipulation de produits pulvérulents, pendant les travaux de démolition, de rénovation et de nettoyage etc.

¹**Travaux de construction:** la construction, la réparation, la modification, l'entretien, l'inspection et le démantèlement ou la démolition de structures, y compris les travaux préparatoires et finaux ([832.311.141 Ordonnance sur le travaux de construction](#))



Dangers (annexe 1 [832.202 Ordonnance sur l'assurance-accidents](#))

Selon le matériau à traiter, des poussières très différentes sont produites sur les chantiers de construction comme p.ex.:

- de sable, de chaux, de gypse, de bois, de ciment ou de béton >
- poussière mixte contient également des substances nocives pour la santé > le quartz, le bois dur, le plomb, des produits chimiques, etc.
- surtout irritantes > voies respiratoires, yeux, peau et oreilles (conduit auditif)
- Conséquences secondaires: atteintes à la santé des résidents et des voisins





Safety chez Swisscom

Règle "Poussière dans la construction" (061)

Pourquoi la poussière est-elle dangereuse?

Surtout maladies des voies respiratoires; en outre, d'autres maladies pouvant aller jusqu'au cancer! La nocivité dépend:

- du type de poussière; de la durée et du niveau d'exposition;
- du lieu de dépôt dans les voies respiratoire; de la taille des particules / poussières fins inhalables

Particulièrement dangereuse > ingestion de grandes quantités sur courte durée

Activités/domaines d'activité à risque chez SC/partenaires contractuels de SC

Activité	Domaine d'activité	Unité commerciales concernés
<ul style="list-style-type: none"> • Balayage à sec, soufflage de la poussière 	cablex ASA; FM-P (ISS); EG; sous-traitants de EG; contractant général	cablex ASA; FM-P (ISS); EG; sous-traitants de EG; contractant général
<ul style="list-style-type: none"> • Ciselage, burinage de surface en chape de béton/béton, carrelage, plâtre sans extraction • Coupe à sec, meulage, fraisage sans extraction 		EG; sous-traitants de EG; contractant général
<ul style="list-style-type: none"> • Forage sans aspiration 		cablex ASA; EG; sous-traitants de EG; contractant général
<ul style="list-style-type: none"> • Plâtre, découpe du carrelage sans filtre à air 	<ul style="list-style-type: none"> • Finition intérieure, travaux de montage (indoor) • Travaux de démolition (indoor) 	EG; sous-traitants de EG; contractant général





Safety chez Swisscom

Règle "Poussière dans la construction" (061)



Comment puis-je me protéger? «Principe du STOP»:

- A. Utilisez des matériaux à faible teneur en poussière!
- B. Utilisez des procédés à faible émission de poussière!
- C. Extraire la poussière directement au point d'origine!
- D. Aérez suffisamment les espaces de travail!
- E. Contrôlez et entretenez régulièrement les machines et les dispositifs de dépoussiérage!
- F. Éliminez la poussière avec de l'eau!
- G. Nettoyez régulièrement les postes de travail et les espaces de travail!
- H. Empêchez la poussière de tourbillonner ou de se répandre!

EPI & hygiène



- Masque de protection **FFP2** (à changer > quotidiennement/plus fréquemment en cas de forte pollution)
- Vêtements de travail salis > **à changés/laves plus fréquemment que l'habitude!**
- Après une activité/interruption de celle-ci > toujours **se laver les mains/le visage**

